



## Mairie d'Archigny

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15	L'an deux mil vingt-six, le 28 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Romain MARTINEAU, Maire
--	---

Présents : Mme Elisabeth AZEVEDO, Mme Stéphanie DICHE, Mme Angélique ERNAULT, Mme Aurélie FANTINO, M. Rainier GOURMAUD, Mme Marie JUMEAU, M. Jérôme JUSSIAME, M. Romain MARTINEAU, Mme Orlane MILLIOT, M. Jean-Noël PAPUCHON, Mme Maryse RENAUD, M. Sébastien ROUIL, M. Éric SOULAT, M. Quentin THOMAS, Mme Séverine TRICHARD

Secrétaire de séance : Mme Angélique ERNAULT

Le quorum étant atteint M. le Maire ouvre la séance à 19h00

Ordre du jour de la séance :

30-2026	Abrogation de la délibération N°19-2026 et vote du Budget Principal 2026
31-2026	Abrogation de la délibération N°24-2026 et vote des subventions aux associations
32-2026	Abrogation de la délibération N°26-2026 et détermination des commissions municipales et désignation des membres
33-2026	Subvention exceptionnelle à un commerçant

Monsieur le Maire rappelle les différents points étudiés et les délibérations lors de la séance du 21 avril 2026.

Le compte rendu de la séance du 21 avril 2026 est accepté à l'unanimité

#### **30-2026 : Abrogation de la délibération N°18-2026 et vote du budget principal 2026**

*Les documents de travail ayant été transmis de manière incomplète lors de l'envoi de la convocation du conseil municipal du 21 avril à ses membres, M. le maire souhaite abroger la délibération N°18-2026 et proposer aux conseillers municipaux de voter de nouveau le budget principal 2026 de la commune.*

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Romain MARTINEAU vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026

Ce budget a été élaboré en mettant les priorités sur :

- La voirie
- La mise aux normes de l'électricité de la Mairie



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026**

INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 336 643,64 €

RECETTES : 336 643,64 €

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 1 203 601,27 €

RECETTES : 1 203 601,27 €

Pour rappel, total budget

INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 336 643,64 € (Dont 4 519 € de RAR)

RECETTES : 336 643,64 € (Dont 0 € de RAR)

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 1 203 601,27 € (Dont 0 € de RAR)

RECETTES : 1 203 601,27 € (Dont 0 € de RAR)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à *l'unanimité des membres présents* :

- D'abroger la délibération N°18-2026
- D'adopter le budget principal 2026

**31-2026 : Abrogation de la délibération N°23-2026 et subventions aux associations**

*La secrétaire de séance du conseil municipal du 21 avril 2026, étant concernée, est sortie lors du vote des subventions aux associations, les débats n'ont donc pas été consignés. M. le maire propose donc d'abroger la délibération N°23-2026 et de soumettre à nouveau les subventions aux associations au vote du conseil municipal.*

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget, il a été prévu une enveloppe globale au compte 65748 « Autres personnes de droit privé ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- D'abroger la délibération N°23-2026



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026**

Les membres des bureaux des associations concernés par cette délibération sont sortis au moment du vote de la subvention de leur association : M. Jean-Noël PAPUCHON pour Archigny Accueil et Fêtes ; Mme Elizabeth AZEVEDO et Mme Marie JUMEAU pour l'Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement d'Archigny ; Mme Aurélie FANTINO, Mme Marie JUMEAU et M. Sébastien ROUIL pour l'APE

- D'accorder les subventions suivantes :

	<b>Montant accordé</b>
Comité de Jumelage-Coopération Archigny - Wawa2	300 €
Archigny Accueil et Fêtes	500 €
Les Cousins Acadiens du Poitou	300 €
L'Association Dem'Arch Coopérative	600 €
Moto Club Archigny Les Pédaches	500 €
L'ACCA Archigny	500 €
L'Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement d'Archigny	400 €
ArchiGood	400 €
APE	500 €
Parole de Chat	400 €
ADMR	900 €
La Ligue Contre le Cancer	200 €
ELA	150 €
	<b>5 650,00 €</b>

**32-2026 : Abrogation de la délibération N°25-2026, détermination des commissions municipales et désignation des membres des commissions**

*Suite à la réunion de travail concernant la détermination des commissions et de leur membre, le compte rendu à omis de mentionner 1 commission et des membres dans certaines. Personne ne s'étant manifesté avant le vote, la délibération N°25-2026 est donc incomplète. De plus des administrés de la commune ont été nommés dans certaines commissions, alors que seul les élus peuvent en faire partie. C'est pourquoi, M. le maire souhaite abroger la délibération N°25-2026 et propose de la soumettre de nouveau au vote.*

Le maire rappelle que conformément à l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ».



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026**

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L. 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Il vous est proposé de créer 8 commissions, chargées respectivement des thèmes suivants :

- Animations, commémorations et associations
- Communications
- Finances
- Scolaire, périscolaire et restaurant scolaire
- Bâtiments, voirie et matériel
- Sports, loisirs et jeunesse
- Culture, patrimoine, tourisme et cadre de vie
- Personnel

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De créer les 8 commissions municipales listées ci-dessus.
  - D'arrêter la composition de chaque commission comme suit :
- **Animations, commémorations et associations** : *Mme Angélique ERNAULT, M. Jean-Noël PAPUCHON, Mme Maryse RENAUD, Mme Elizabeth AZEVEDO, Mme Marie JUMEAU, Mme Aurélie FANTINO, Mme Stéphanie DICHE et M. Sébastien ROUIL*
  - **Communications** : *Mme Angélique ERNAULT, Mme Aurélie FANTINO, Mme Séverine TRICHARD, Mme Marie JUMEAU, Mme Orlane MILLIOT*
  - **Finances** : *Mme Aurélie FANTINO, M. Jérôme JUSSIAME, Mme Angélique ERNAULT, M. Rainier GOURMAUD, M. Éric SOULAT, Mme Orlane MILLIOT*
  - **Scolaire, périscolaire et restaurant scolaire** : *M. Sébastien ROUIL, Mme Aurélie FANTINO, Mme Angélique ERNAULT, M. Éric SOULAT*
  - **Bâtiments, voirie et matériel** : *M. Rainier GOURMAUD, M. Jérôme JUSSIAME, Mme Elizabeth AZEVEDO, M. Quentin THOMAS, M. Jean-Noël PAPUCHON*
  - **Sports, loisirs et jeunesse** : *Mme Aurélie FANTINO, Mme Angélique ERNAULT, M. Sébastien ROUIL, M. Rainier GOURMAUD, Mme Marie JUMEAU, M. Éric SOULAT, Mme Stéphanie DICHE*
  - **Culture, patrimoine, tourisme et cadre de vie** : *M. Quentin THOMAS, Mme Marie JUMEAU, Mme Maryse RENAUD, Mme Aurélie FANTINO, Mme Angélique ERNAULT, Mme Elizabeth AZEVEDO, Mme Orlane MILLIOT, M. Éric SOULAT*
  - **Personnel** : *M. Quentin THOMAS, Mme Aurélie FANTINO, Mme Angélique ERNAULT, Mme Elizabeth AZEVEDO, M. Jean-Noël PAPUCHON, M. Rainier GOURMAUD, M. Jérôme JUSSIAME*



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du Code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein de chacune des commissions les membres listés ci-dessus.

### **33-2026 : Aide exceptionnel à un commerçant**

Monsieur le maire explique que dans le cadre de la demande d'aide exceptionnelle faite par la gérante de l'épicerie LE COMPTOIR, une étude d'impact des travaux de la place du 8 mai sur les résultats de l'entreprise a été demandée. Il apparaît qu'une baisse significative a été constatée.

La commune peut, lorsque le préjudice est actuel, certain, spécial, anormal voter une aide exceptionnelle.

Au regard de ces critères et selon le préjudice subit à l'occasion des travaux de la place, Monsieur le Maire propose que la commune verse une aide à l'entreprise afin de permettre son maintien sur la commune.

Des précisions sont demandées sur les justificatifs et le maire précise que Mme ROINARD propose différents services pour augmenter son chiffre d'affaires.

Mme Orlane MILLIOT demande s'il est certain que Mme ROINARD restera dans la commune en cas d'aide, son bail se terminant en décembre.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de M. le maire et après avoir délibéré, décide par 14 voix pour et 1 abstention de verser une aide exceptionnelle de 2500 € à l'épicerie LE COMPTOIR.

### Questions diverses

#### Définition des dates des prochains conseil municipaux

Les conseils municipaux auront lieu le 2<sup>ème</sup> mardi du mois à 19h, sauf en juillet (il aura lieu le 7) et il n'y en aura pas en août.

### Tour de table

#### Monsieur le Maire

- Projet de réhabilitation du château d'eau en 2027 par l'Eaux de Vienne. L'ancien conseil était intéressé par la réalisation d'une fresque sur le thème de l'Acadie, à la charge de la mairie. Une réflexion sera menée et une demande d'aide financière extérieure sera envisagée.
- Le département sollicite des membres du conseil pour s'inscrire sur des commissions extérieures.

SMVA : M. Rainier GOURMAUD, M. Quentin THOMAS

SIVEER : Mme Elisabeth AZEVEDO, Mme Marie JUMEAU

SYAGC : M. Jean Noël PAPUCHON, Mme Aurélie FANTINO

SMASP : M. Rainier GOURMAUD, M. Jérôme JUSSIAME, Mme Marie JUMEAU

#### Monsieur SOULAT

- Rappelle qu'il est autorisé à porter son écharpe de conseiller régional pour représenter sa fonction, malgré des divergences l'année précédente.



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026**

Madame DICHE signale que

- Les miroirs de la rue Fosse Copain sont en mauvais état.
- Un compteur électrique dans la même rue n'a plus sa protection.

Monsieur GOURMAUD prévoit une intervention des agents municipaux ce mercredi.

- Rencontre prévue avec l'association Parole des Chats le lendemain.

Madame MILLIOT

- Demande l'avancement du projet autour du bar/restaurant. Monsieur le Maire indique des rencontres avec un jeune couple et une réflexion en cours sur le coût des travaux et le temps nécessaire.

Monsieur ROUIL

- S'interroge sur la réparation de la porte de la cantine.

Monsieur JUSSIAME indique qu'une intervention rapide est prévue.

Monsieur PAPUCHON

- Se demande si la remise en eau des toilettes du locus a été effectuée.

Monsieur GOURMAUD précise qu'il fait le nécessaire auprès des agents.

Monsieur GOURMAUD signale que

- Le projet de la croix Chardon est bien avancé, le socle est coulé.
- La mise en place des drapeaux est prévue cette semaine au mémorial de la Chaussée et à la ferme n°6.
- souhaite demander aux associations, agriculteurs, randonneurs et chasseurs de faire un retour sur les chemins de la commune pour identifier les besoins (broyage, accessibilité).
- Informe qu'une course cycliste est prévue sur notre commune le 21 Juillet, il faut trouver 12 signaleurs, en attente de retour pour plus de précision.

Monsieur JUSSIAME

- Est en attente des devis de deux charpentiers couvreurs de la commune concernant le bar/restaurant.

Madame FANTINO

- A accompagné les enfants de l'école lors de la sortie scolaire au Puy du Fou, qui fut une très belle expérience.

Madame ERNAULT

- Précise les dernières informations suite à la rencontre avec les pompiers pour l'organisation du 8 mai.
- Informe qu'une rencontre a eu lieu ce samedi avec Madame LANTEIGNE de Caraquet (CANADA) et 2 conseillères du département ainsi que l'association des cousins acadiens, une visite a été faite à la ferme acadienne, le mémorial et l'Abbaye de l'étoile.
- 3 jeunes de Louisiane, 3 jeunes des provinces canadiennes du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle Ecosse et de l'Île du prince Edouard qui participent avec 3 jeunes de la Vienne à un projet de transmission de la mémoire et de la culture acadienne le lundi 25 mai 2026 à 14H30 est organisé une visite sur la ligne acadienne.

**N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h04**



## Mairie d'Archigny

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Fait à Archigny,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Romain MARTINEAU



La secrétaire de séance,  
Angélique ERNAULT